

CHARTRE INFORMATIQUE DU COLLEGE NIKI DE SAINT PHALLE

adoptée par le Conseil d'Administration du [date]

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du collège Niki de Saint Phalle. Elle s'inscrit dans le cadre des lois, codes et conventions en vigueur, en particulier :

- loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et les modifications apportées par la loi du 6 août 2004
- loi du 06 janvier 1978 dite « informatique et liberté »
- loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle
- loi du 03 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- loi du 30 septembre 1986 sur la liberté de communication
- loi du 05 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- loi du 1er juillet 1992 sur le code de la propriété intellectuelle
- loi de rectification du 1er août 2000 sur la liberté de la communication audiovisuelle
- code de la propriété intellectuelle notamment art. L122-1, L122-2, L122-3
- code pénal : art.226-1 à 226-7 concernant l'atteinte à la vie privée
- convention de New-York du 26 janvier 1990 sur les droits de l'enfant

1 Champ d'application de la charte

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à tous les utilisateurs des matériels et systèmes informatiques du collège Niki de Saint Phalle, notamment les serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs.

Ces règles s'étendent également à l'Espace Numérique de Travail (ENT), même si l'utilisateur y accède depuis l'extérieur de collège.

2 Les Conditions d'accès

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du Collège. Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers, de ces informations, engage son entière responsabilité.

3 Respect des règles de la déontologie informatique

3.1 Engagement du Collège

- Le Collège s'engage à respecter la législation en vigueur (lois énoncées par la CNIL) : notamment respect des **droits à l'image**, des **droits d'auteurs**, et de la **propriété intellectuelle**.
- Le Collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités depuis l'établissement par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.
- Le Collège utilise les moyens de filtrage mis à sa disposition pour limiter l'accès, depuis l'établissement, à des sites adaptés à l'objectif pédagogique. L'administrateur du réseau s'efforce de mettre régulièrement à jour les critères de filtre.

3.2 Engagement de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à utiliser le réseau uniquement pour un objectif pédagogique et éducatif.
- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment les lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des droits d'auteur et à l'image, propriété intellectuelle...).
- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du réseau et notamment à ne pas :
 - ✕ masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
 - ✕ lire, modifier ou détruire des informations ne lui appartenant pas.
 - ✕ interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
 - ✕ se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
 - ✕ porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
 - ✕ utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources.
 - ✕ introduire des programmes nuisibles (virus ou autres).
 - ✕ modifier sans autorisation la configuration des machines.
 - ✕ quitter son poste de travail sans se déconnecter selon la procédure autorisée.
 - ✕ demander une impression sans avoir obtenu l'accord d'un enseignant.
 - ✕ il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.
 - ✕ il accepte que l'administrateur du réseau prenne toutes mesures urgentes en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- L'utilisateur s'engage à utiliser Internet depuis l'établissement exclusivement dans un but pédagogique. En particulier, la connexion à des services d'échanges (chat, blog,...) n'est pas autorisée.

L'accès volontaire à des sites à caractère violent, pornographique, pédophile, raciste ou prosélyte est strictement interdit.

Les transactions commerciales sont interdites aux élèves à partir du réseau du collège.
- L'utilisateur s'engage à respecter le matériel et les données
En aucun cas, il ne débranchera souris, clavier, écran, prise réseau ou ne portera atteinte à l'intégrité du lecteur CD ou DVD. Les claviers devront rester intacts après son passage.
Toutes dégradations de matériels informatiques ou de documents informatiques seront sanctionnées. Des réparations seront demandées.
- L'utilisateur s'engage à faire appel à un professeur ou à un responsable en cas de problème sur un ordinateur ou de doute quant à son utilisation.